

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Bertrand HULIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_049
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

49 - MOTION "POUR LE CESSEZ-LE-FEU ET LA PAIX À GAZA ET AU PROCHE-ORIENT"

Le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, condamne fermement les attaques terroristes menées par le Hamas le 7 octobre 2023 sur le territoire israélien contre des populations civiles, causant la mort de 1 200 personnes et prenant en otage plus de 200 autres personnes, enfants et vieillards compris.

Le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin condamne le déchaînement de violence par l'armée israélienne qui, en réponse à ces attaques, a déjà causé la mort de plus de 20 000 autres civils, enfants et personnes âgées compris, pris au piège de la bande de Gaza dont ils ne peuvent s'échapper. Nous restons épouvantés par la perspective de la poursuite de ce massacre jusqu'à une date indéterminée.

Considérant la catastrophe humanitaire actuelle dans la Bande de Gaza,

Considérant le droit international sur la situation israélo-palestinienne de 1947 à aujourd'hui affirmant l'obligation d'une solution juridique à deux états libres et indépendants,

Considérant le verdict de la cour internationale de justice du 26 janvier 2024 demandant au gouvernement israélien de faire tout son possible pour « empêcher la commission de tout acte entrant dans le champ d'application » de la convention sur le génocide, et de prendre « toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre le génocide »,

Considérant l'engagement internationaliste de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de ses multiples associations,

Le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin demande au Gouvernement et au Président de la République française :

- d'exiger un cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza nécessaire et indispensable à une nouvelle diplomatie pour le redémarrage du processus de paix,
- d'accroître les moyens des organisations humanitaires assurant la survie des populations locales,
- le gouvernement français, plus largement l'Union européenne doit également tout mettre en œuvre pour prévenir le risque de génocide, à commencer par ne pas fournir de l'armement ou tout soutien logistique pouvant contribuer à alimenter cette situation et allant à l'encontre d'un cessez-le-feu,
- d'agir pour la libération inconditionnelle des otages,

- de réaffirmer le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies en faveur de la solution à deux États qui passe par la reconnaissance de l'État Palestinien aux côtés de l'État Israélien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h30		Nombre de votants : 54	
Pour : 43	Contre : 8 Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN	Abstentions : 3 David MARGUERITTE Françoise HAMON-BARBÉ Jean-Michel MAGHE	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 février 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1^{er} février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1^{er} février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
Déport de RONSIN Chantal pour la question 38
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 050-200056844-20240216-DEL2024_049-DE